

RESSOURCES HUMAINES

Modification des conditions de remboursement des frais de déplacement des agents du CIAS Grand Lac et de leurs collaborateurs occasionnels

1 DOCUMENT - Publié le 01 février 2024

CIAS
Conseil d'Administration
Séance du 1^{er} Février 2024 à 18h30
Au siège de Grand Lac, salle du conseil, 1880 boulevard Léglise 73180 Mâcon-Beaufort

Avis de la séance du 1^{er} Février 2024 à 18h30

NOM ET PRÉNOM	Présent (P)	Absent (A)	Présent absent (PA)
1. Marie-Claire BARBEAU	P		
2. Sébastien BOURGEOIS	P		
3. Géraldine CHAMOISEAU	P		
4. Sébastien COUILLARD	P		
5. Michel DEBAILLY	P		
6. Hélène DANILOVSKY	P		
7. Christophe DUCREUX	P		
8. Sébastien DUPONT	P		
9. Odile ELLIOTT	P		
10. Marine FERDINAND	P		
11. Sandrine FOULON	P		
12. Sébastien GARNIER	P		
13. Fabrice GOUJON	P		
14. Pouya HASSANIAN	P		
15. André JARNAUD	P		
16. Alain JOLY	P		
17. Anne-Sophie KERFELD	P		
18. Agathe KELLAL	P		
19. Monique LECLERC	P		
20. Christelle LEBRUN	P		
21. Julie LEBRUN	P		
22. Philippe PERRIN	P		
23. Odile RICHARD	P		
24. Sophie ROBERT	P		
25. Guy VILLENEUVE	P		

Autres personnes assises:
Hervé BOUAFITI
Mélanie BOUAFITI-JOUZELIN
Julien BOUAFITI

Demande de CIAS à voter par
Le secrétaire du Conseil de CIAS Grand Lac
Il s'agit d'un document confidentiel CIAS.

L'ensemble n'est destiné qu'à voter par:
Ce document n'est destiné qu'à voter par les membres du conseil de ciass grand lac
et ses administrés le 28 février 2024, ou d'autre part pour voter par les agents de l'administration, membre administré.

Attestation de la 1^{er} Février 2024
Le Président
Hervé BOUAFITI
Le secrétaire
Mélanie BOUAFITI-JOUZELIN

Ce document n'est destiné qu'à voter par:
Le conseil de ciass grand lac ne peut être divulgué à toute tierce partie, à moins que l'autorisation de divulguer
soit faite à l'exception d'une publication dans un journal régionalisé ou un autre moyen d'information. La personne
concernée par ce document peut être tenue par le fait de l'appellation "utilisateur désigné" sur le site
correspondant.



2024-02-01_DELIB9.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 359,8 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-cias/modification-des-conditions-de-remboursement-des-frais-de-deplacement-des-agents-du-cias-grand-lac-et-de-leurs-collaborateurs-occasionnels-23646/>



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven
:

⌚ 8h30-12h00
et 13h30-17h00

📞 **04 79 35 00 51**